

Résultats du sondage

Mandat

La coopérative Les Jardins de Cocagne a mandaté l'équipe Étude de Marché de l'Espace Entreprise afin de réaliser un sondage destiné aux coopérateur·trices.

Le groupe de travail, composé de Thomas Guibentif, Fred Radeff et Patricia Léoz, a réalisé le présent rapport.

Objectif

L'objectif de notre enquête de satisfaction est de connaître comment les coopérateur·trices se sentent au sein de la coopérative, afin d'en améliorer l'organisation et de proposer des changements.

Un taux de participation de 58 %

236 coopérateur·trices sur 407 contacté·es ont répondu au questionnaire.



Sommaire

1. Profil des coopérateur·trices
2. Motivation des adhérent·es
3. Satisfaction
4. Demi-journées
5. Livraisons
6. Aspect financier
7. Présentation du rapport



Profil



Qui sont les membres ?

- 49 % Familles
- 17 % Seuls
- 15 % Collocations
- 13 % Couples

Quel est l'âge moyen ?

- 49 % entre 36 – 55 ans
- 22 % entre 56 – 65 ans
- Les plus jeunes ont 26 ans

1

2

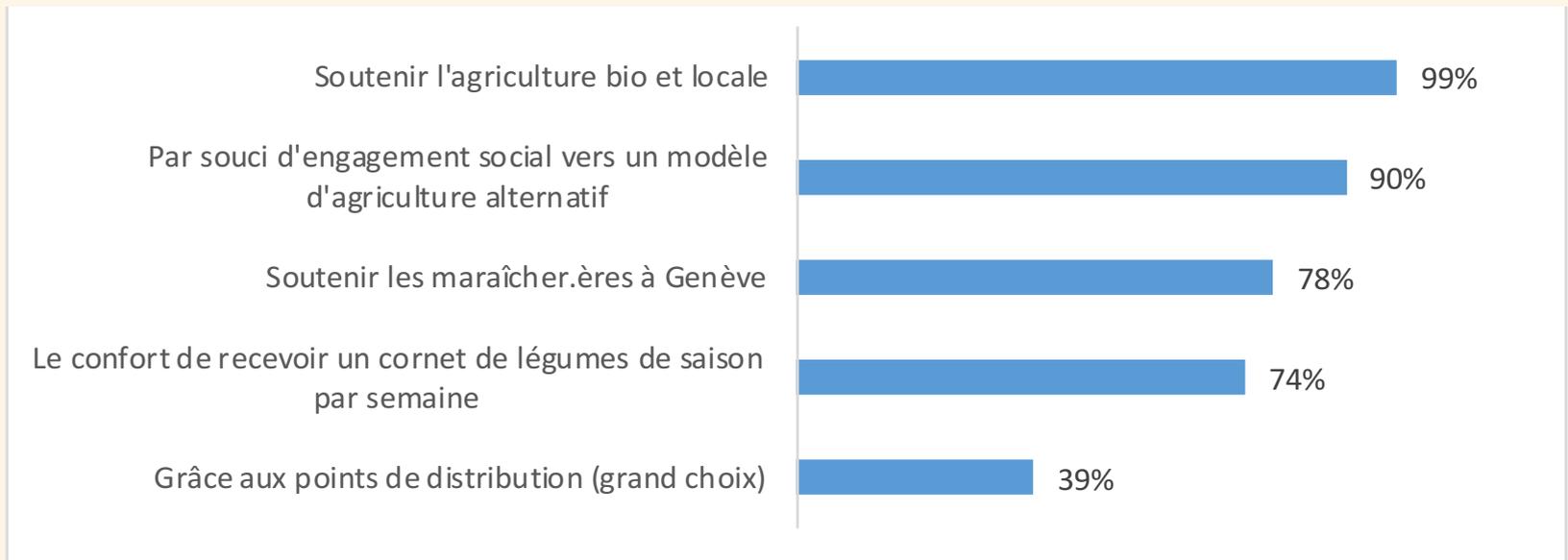
Quelle est la moyenne des classes ?

39 % des classes de revenus se situent entre les classes 7 et 12, soit entre 52'000.- et 100'000.- francs de revenus.

3

Motivation

- La quasi-totalité soutient l'agriculture bio et locale.
- Presque tous les coopérateur·trices souhaite un engagement social vers un modèle d'agriculture alternatif.



Satisfaction

Les membres sont satisfaits de leur abonnement, mais la composition des cornets pourrait être améliorée.

16 % souhaitent davantage de diversité et des fruits.

13 % souhaitent plus de quantité.

Les coopérateur·trices jettent rarement le contenu du cornet cependant, iels pensent que les cornets pourraient être davantage diversifiés.



Demi-journées

Le fonctionnement des demi-journées ne pose globalement pas de problèmes, **69 %** des membres les faisant “souvent” ou “parfois”, les autres relevant majoritairement des difficultés d’organisation.

Quelques pistes se dégagent :

- Revoir la présentation des informations logistiques.
- Plus de jours dans la semaine.
- Demi-journées excédentaires.
- Adaptation des tâches et travaux à faire.
- Mettre en avant les repas de midi, améliorer l’accueil.

Livraisons

1 Mardi ou jeudi ?

La réception des cornets le mardi récolte l'intérêt de **48 %** des répondant·es.

14 % se disant "pas du tout intéressé·es".

2 Livraison à domicile

La livraison payante à domicile n'est pas souhaitée, **81%** de non.

3 Nombre de livraisons

97 % sont satisfaits avec 46 livraisons par année.



Aspect financier

Simplification du barème

76 % des répondant·es accepteraient une simplification du barème de prix.

Soutien à prix libre

57 % des répondant·es seraient prêt·es à s'acquitter d'une "cotisation de soutien" de 1 à 5.-/panier (50 à 200.- par an).



Les 3 axes du rapport

- 1 — Communication pour attirer de nouveaux·elles membres
- 2 — Expérience des coopérateur·trices pour limiter les départs
- 3 — Adaptation et clarification des contributions financières

1 Communication pour attirer de nouveaux·elles membres

Proposition 1: Formaliser le rôle de responsable communication

Proposition 2: Clarification des pages internet

Amélioration de la communication externe (matériel publicitaire, événements, collectivités).
Tout le monde est susceptible d'être mis à contribution.

Par exemple : *Qui serait disposé à faire circuler un mail-type dans son intranet professionnel ?*
Qui a déjà fait du flyering pour Cocagne ?

Rendre la communication en ligne dynamique.
Suivi de l'(in)satisfaction.

Propositions à soumettre au comité

1) Fixation du barème 2025

Conformément à l'article 10 des statuts, et sur proposition du GT-Sondage, l'Assemblée Générale fixerait un prix plancher aux parts légumes selon le barème suivant :

Les classes de revenu s'entendent en revenu brut moyen par mangeur·euse dans le foyer (p.ex. pour un couple avec 1 enfant ou une collocation de 3 personnes on divise par 3 le revenu brut total – chiffre 91.00 de la déclaration d'impôts). Les personnes dont la situation financière a changé récemment sont invitées à se baser sur le salaire brut prévu. Le calcul par revenu moyen permet de se passer des réductions de classe actuellement en vigueur.

Classe	Revenus*	Part normale	Petite Part**
0***	-	Panier contre travail	
1	<18000	1440.-/an (~32.-/panier)	1080.-/an (~24.-/panier)
2	18000-40000	1590.-/an (~35.-/panier)	1210.-/an (~27.-/panier)
3	40000-68000	1730.-/an (~38.-/panier)	1340.-/an (~30.-/panier)
4	68000-102000	1860.-/an (~41.-/panier)	1460.-/an (~32.-/panier)
5	102000-140000	1980.-/an (~44.-/panier)	1570.-/an (~35.-/panier)
6	>140000	2070.-/an (~46.-/panier)	1660.-/an (~37.-/panier)

L'administration peut, dans les prochaines années, faire évoluer ce barème dans la limite de l'indice des prix à la consommation genevois, pour assurer la revalorisation des salaires des jardinier·ères en proportion. Lorsqu'elle ajuste les montants, l'administration adapte aussi les seuils de revenu entre les classes du barème. Elle communique de façon transparente sur les modifications effectuées et les mentionne dans son rapport d'activités à l'attention de l'AG qui suit.

Propositions à soumettre au comité

2) Demi-journées excédentaires

Conformément à l'article 10 des statuts, et sur proposition du GT-Sondage, l'Assemblée Générale déciderait que les membres peuvent effectuer jusqu'à 3 demi-journées excédentaires par an, donnant droit à une réduction de 75.- chacune sur l'abonnement de l'année suivante.

Pour rappel, le nombre de demi-journées à effectuer par part légumes est actuellement de 3 ou 4 par an pour les petites et grandes parts respectivement. Au moins 2 demi-journées doivent être effectuées avant le 31 août. Le montant de la compensation pour les demi-journées non effectuées est de 75.-.

L'administration fixe et communique une liste des tâches qui peuvent être comptabilisées comme demi-journée en-dehors de la participation aux activités de production, en dérogation à l'article 10 des statuts.

Précision : la demi-journée s'entend par personne. Si plusieurs personnes contribuent à la demi-journée (membres ou non-membres, les ami·es sont bienvenu·es à découvrir le jardin), on compte autant de demi-journées.